

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 13 avril 2017 portant ouverture de concours (un concours externe, un concours interne et un troisième concours) pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2017)

NOR : FPTC1711503A

Par arrêté du 13 avril 2017 pris par le président du Centre national de la fonction publique territoriale, trois concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, un concours externe, un concours interne et un troisième concours, sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale en 2017.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de La Réunion les 25, 26, 27, 28 et 29 septembre 2017.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à compter du mercredi 10 janvier 2018.

Les candidats pourront s'inscrire à ces concours sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr), du mardi 6 juin au mardi 4 juillet 2017 à minuit. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le mardi 11 juillet 2017, le cachet de la poste faisant foi. Faute d'envoi dans ces délais de ce dossier imprimé, l'inscription en ligne sera annulée. Tous les renseignements relatifs à ce mode d'inscription seront disponibles sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) à compter de l'ouverture des inscriptions.

Les candidats pourront également retirer un dossier de candidature entre le mardi 6 juin et le mardi 4 juillet 2017, par courrier adressé par voie postale au Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12, et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ, aux nom et adresse du demandeur.

Ces dossiers devront être, soit déposés avant 17 heures, soit postés avant minuit à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard à la date des clôtures des inscriptions, le mardi 11 juillet 2017, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté au-delà de la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

Le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, session 2017, est de 50, répartis comme suit :

- concours externe : 24 ;
- concours interne : 22 ;
- troisième concours : 4.

Les choix de matières concernant les épreuves orales d'admission du concours externe, interne et du troisième concours doivent être formulés par le candidat au moment de son inscription.

En vue de la deuxième épreuve orale d'admission des concours interne et troisième concours (entretien avec le jury), les candidats déclarés admissibles par le jury fourniront un dossier présentant l'expérience professionnelle. Ce dossier pourra être téléchargé sur le site du CNFPT à compter du 25 septembre 2017.

Le dossier présentant l'expérience professionnelle devra être retourné par voie postale, en 4 exemplaires, au Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12, dans les vingt jours à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité, soit le 22 décembre 2017 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, sous réserve que la date de publication prévue ne soit pas modifiée.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale.